Province du Brabant wallon
COMMUNE DE COURT-SAINT-ÉTIENNE

Court-Saint-Étienne, le 14 septembre 2022

Agent traitant : Morgane MICLOTTE
Tél. : 010/620.622
Fax : 010/620.621
N. réf. : Logiciel APschool – Mise en route

Chers parents,

Nous espérons que la rentrée de votre enfant s'est bien passée.

Nous revenons vers vous à propos de la mise en route de la plateforme APschool. Cette dernière vous offrira les mêmes fonctionnalités que l'ancienne plateforme, à savoir la gestion des factures des garderies, des repas chauds et des frais scolaires divers.

Ci-dessous, nous vous transmettons les informations nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle plateforme :

- **Connexion à la plateforme APschool**

Dans les prochains jours, vous allez recevoir un e-mail de la part d'APschool vous transmettant vos accès à la plateforme et vous invitant à vous connecter en suivant différentes démarches. Vous trouverez de plus amples explications relatives à la procédure de connexion en vous rendant sur le lien suivant : **https://youtu.be/uw-4sdgmLDg**

- **Chargement du compte**

Ci-joint, vous trouverez un guide afin de pouvoir approvisionner le compte de votre enfant en effectuant un paiement en ligne. Nous tenons à vous informer que le solde du compte de votre enfant présent sur l'ancienne plateforme a été transféré sur la nouvelle plateforme APschool.

Nous attirons votre attention sur le fait que, comme c'était déjà le cas, les frais de garderie seront automatiquement déduits de votre compte. Quant aux autres frais, ils devront être validés par vos soins sur la plateforme.

- **Repas chauds**

La réservation des repas chauds et des potages devra s'effectuer sur la plateforme **au plus tard le 15 du mois précédant**. Le menu du mois sera disponible sur la plateforme et vous sera également transmis par e-mail aux alentours du 10 du mois précédant.

Si vous désirez commander des repas chauds ou du potage au mois d'octobre, nous vous demandons d'effectuer la réservation sur la plateforme **au plus tard le 22 septembre 2022**.

- **Garderies**

Le badge en possession de votre enfant les années précédentes est toujours valide et ne doit pas être remplacé avec le changement de plateforme.

Par le présent courrier, nous vous informons que la facturation des garderies de cette année scolaire a débuté à partir du 6 septembre 2022.

Si vous avez la moindre question, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de l'école.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations distinguées.

Le Directeur général,	**L'Échevin de l'enseignement,**	**Le Bourgmestre,**
F. PETRE	J.-C. JAUMOTTE	M. GOBLET d'ALVIELLA